

**N° D'ORDRE : 2022-019**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 19**Pouvoirs : 10**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 4 février 2022*SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h42) – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. CAILLEAUX Rémi – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 19h14) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie pouvoir à Monsieur le Maire – M. BLANC Romain pouvoir à M. MARIN Michel – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme SAUQUET Adeline (à l'unanimité).

**13- PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES RELATIVES AUX TARIFS PUBLICS LOCAUX**

**B- DECISION N° 50-2021 – FIXATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE SUR LES VOIES ET AUTRES LIEUX PUBLICS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution des prix et du nécessaire équilibre budgétaire, une hausse de 2.8 % a été appliquée aux tarifs locaux. Ainsi, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les nouveaux tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 concernant les droits de place sur les voies et autres lieux publics et définis comme suit :

Nature des droits	Mode de taxation	Tarif	Forfait divers Branchement EDF
Marchés	mètre linéaire	0,90 €	0,00 €
Expositions, foires (pas de frais de branchements) Festivités, manèges et autres manifestations	de 0 à 50 m <sup>2</sup>	17,60 € / jour	13,90 € / jour
	de 51 à 100 m <sup>2</sup>	35,10 € / jour	13,90 € / jour
	de 101 à 200 m <sup>2</sup>	69,10 € / jour	13,90 € / jour
	de 201 à 300 m <sup>2</sup>	104,60 € / jour	13,90 € / jour
	de 301 à 400 m <sup>2</sup>	138,10 € / jour	13,90 € / jour
	de 401 à 500 m <sup>2</sup>	174,70 € / jour	13,90 € / jour
Petit cirque familial sans animaux et petit spectacle familial sans chapiteau et théâtre Guignol ou marionnettes	la place	95,90 € / jour	Pas de frais de branchement
Spectacle sous grand chapiteau, grand cirque sans ménagerie	la place	319,40 € / jour	Pas de frais de branchement
Camion pizza, boissons	mètre linéaire	0,90 €	55,70 € / mois
Exposition véhicules	le véhicule	11,50 €	
Vente de muguet	la place	37,20 € / jour	
Vente de chrysanthèmes	la place	15,00 € / jour	
Braderie solderie	mètre linéaire	19,20 € / jour	
Foire artisanale	la place	9,60 € / jour	
Foire aux plantes	la place	22,80 € / jour	

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-21 du 15 juin 2020 ;
- VU la décision municipale n° 50-2021 ;

**PREND ACTE**

- de la présentation de la décision municipale n° 50-2021 relative aux tarifs de droits de place sur les voies et autres lieux publics.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 février 2022, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**